

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mil treize, le vendredi 27 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

**Délibération 042/2013 : "transformation de poste".**

**TRANSFORMATION DE POSTE :**

**M. BOURGEOIS** présente le rapport.

En application de la loi du 19 février 2007, visant à réformer la Fonction Publique Territoriale, en particulier dans le domaine des avancements de grade, le Conseil Municipal a délibéré en date du 30 novembre 2007, sur la détermination des taux de promotion, fixés à 100 % pour chacune des filières.

Chaque année, les agents promouvables au grade supérieur sont inscrits sur des tableaux d'avancement de grade pour avis de la Commission Administrative Paritaire, dès lors qu'ils détiennent les conditions d'ancienneté requises.

Au titre de l'année 2013, voici la liste des grades :

- un Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe peut prétendre à un avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- deux Adjoints Administratifs Territorial de 1<sup>ère</sup> classe peuvent prétendre à un avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- un Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe peut prétendre à un avancement au grade d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe ;
- un Agent Spécialisé des Ecoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe peut prétendre à un avancement au grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- un Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe peut prétendre à un avancement au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 3 septembre 2013, il est proposé de modifier le poste au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

A cet effet, il convient de proposer au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la transformation du poste suivant, à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2013 comme suit :

- 1 Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe en :
  - 1 Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 Adjoints Administratif Territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe en :
  - 2 Adjoints Administratif s Territoriaux Principaux de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe en :
  - 1 Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> Classe
- 1 Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1<sup>ère</sup> classe en :
  - 1 Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe en :
  - 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> classe

Considérant la détermination du taux d'avancement de grade de la Commune,

Considérant les tableaux d'avancements de grade pour l'année 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 3 septembre 2013,

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

**AUTORISE** la transformation des postes suivants :

1 ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE en un poste d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE,

2 ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX DE 1<sup>ère</sup> CLASSE en deux postes d'ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX PRINCIPAUX DE 2<sup>ème</sup> CLASSE,

1 ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE en un poste d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE,

1 AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES DE 1<sup>ère</sup> CLASSE en un poste d'AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE,

1 ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE en un poste d'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE.

**DIT** que cette mesure prendra effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Etréchy, ensemble et solidaires